

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 -

DÉCISION N° 20 - 07 - 053

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 octobre 2020 s'est réuni le jeudi 19 novembre 2020 à partir de 17 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Décision 5 : L'approbation de divers avenants relatifs au marché de travaux de reconstruction d'un remisage et du local d'alerte au centre d'incendie et de secours de Montbrison.

Les cinq avenants suivants ont été proposés dans le cadre des travaux de reconstruction d'un remisage et du local d'alerte du CIS Montbrison :

📁 Avenant n°1 au lot 2 : « charpente » / Société BLANCHET (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification suivante :

- Mise en place d'un portique et d'un contreventement de stabilité de la charpente dans la remise 1
- Modification de l'ancien portique de stabilité et découpe au chalumeau d'une porte d'IPN270

Le montant global de cette modification représente une plus-value de 1 900 euros HT (2 280 € TTC), ce qui représente une augmentation de 2 % du montant HT initial du marché qui passe de 94 976,79 € HT (113 972,15 € TTC) à 98 876,79 € HT (116 252,15 € TTC).

📁 Avenant n°1 au lot 3 : « couverture étanchéité » / Société BLANCHET (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Mise en place d'une bavette dans l'ancienne remise (plus-value),
- Modification de la charpente du local d'alerte et pose d'une nouvelle couverture sur l'ensemble de l'extension et de l'ancien local d'alerte (plus-value),
- Suppression de chéneaux métalliques (moins-value),
- Fourniture et pose de linteaux bois en lamellé collé sapin au-dessus des portails de la Remise (plus-value).

Ces modifications représentent une plus-value globale de 15 732,08 € HT (18 878,50 € TTC) soit 34,44 % du montant HT du marché initial. Le montant global du marché après cette modification est de 61 410,24 € HT soit 73 692,29 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 4 « menuiseries extérieures » / Société LIBERCIER (annexe 3) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Dépose du vitrage existant dans le local d'alerte pour un remplacement d'un châssis ouvrant (plus-value)
- Fourniture et pose de 6 châssis alu avec VR à commande radio dans les chambres des filles SAS, toilette à l'étage (plus-value)
- Fourniture et pose de 6 châssis alu avec store motorisé intégré dans la circulation et la cage d'escalier (plus-value)

Ces modifications représentent une plus-value globale de 19 971,50 € HT (23 965,80 € TTC) soit 35,77 % du montant HT du marché initial. Le montant global du marché après cette modification est de 75 811,38 € HT soit 90 973,66 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 9 « plomberie - chauffage » / Société NEEL FRAISSE (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Création d'un réseau d'extraction dans les locaux habillements, buanderie, matériel (plus-value),
- Installation d'une climatisation dans le local d'alerte (plus-value),
- Modification de la paillasse inox (plus-value),
- Suppression article 005 table adossé avec bac (moins-value),
- suppression article 006 table adossé inox (moins-value),

Ces modifications représentent une plus-value globale de 4 141,18 € HT (4 969,42 € TTC) soit 30,71 % du montant HT du marché initial. Le montant global du marché après cette modification est de 17 623,99 € HT soit 21 148,79 € TTC.

📁 Avenant n°1 au lot 11 « désamiantage » / Société POILANE SARL (annexe 5) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Dépose de 8 ouvrants supplémentaires amiantés dans la circulation et la cage d'escalier au niveau +1 (plus-value)

Ces modifications représentent une plus-value globale de 2 400 € HT (2 880 € TTC) soit 6,75 % du montant HT du marché initial. Le montant global du marché après cette modification est de 37 936,80 € HT soit 45 524,16 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve les projets d'avenants aux lots n° 2, 3, 4, 9 et 11 relatifs au marché de travaux de reconstruction d'un remisage et du local d'alerte au centre d'incendie et de secours de Montbrison et autorise le Président du conseil d'administration du SDIS à signer les documents joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER